Informations de base

2017/2208(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Régions en retard de développement dans l'UE **Subject** 4.70 Politique régionale	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
REGI Développement régional	GIUFFRIDA Michela (S&D)	25/04/2017
	Rapporteur(e) fictif/fictive RUAS Fernando (PPE) TOMAŠIĆ Ruža (ECR) VAN MILTENBURG Matthijs (ALDE) PAPADIMOULIS Dimitrios (GUE/NGL) ROPĖ Bronis (Verts/ALE) D'AMATO Rosa (EFDD)	

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
AGRI Agriculture et développement rural	DĂNCILĂ Viorica (S&D)	20/06/2017
PECH Pêche	CAPUTO Nicola (S&D)	21/06/2017

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Politique régionale et urbaine	CREȚU Corina

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé

05/10/2017	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
20/02/2018	Vote en commission		
27/02/2018	Dépôt du rapport de la commission	A8-0046/2018	Résumé
12/03/2018	Débat en plénière		
13/03/2018	Décision du Parlement	T8-0067/2018	Résumé
13/03/2018	Résultat du vote au parlement		
13/03/2018	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2017/2208(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	REGI/8/10527

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE612.353	26/10/2017	
Amendements déposés en commission		PE615.495	19/12/2017	
Avis de la commission	AGRI	PE612.186	25/01/2018	
Avis de la commission	PECH	PE612.274	31/01/2018	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A8-0046/2018	27/02/2018	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0067/2018	13/03/2018	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2018)366	30/08/2018	

Régions en retard de développement dans l'UE

2017/2208(INI) - 27/02/2018 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission de développement régional a adopté un rapport d'initiative de Michela GIUFFRIDA (S&D, IT) sur les régions en retard de développement dans l'UE.

Selon un rapport de la Commission sur ce sujet, 47 régions dans 8 États membres sont en retard de développement. Ces régions se distinguent en deux types :

- les régions à faible croissance: les régions dont le PIB s'approche de la moyenne européenne mais qui n'enregistrent aucune croissance. C' est le cas de certaines régions d'Italie, d'Espagne, de Grèce et du Portugal;
- les régions à faibles revenus: les régions dont le PIB est encore plus faible, mais dont la croissance enregistre une tendance très positive. Dans ces régions, affligées d'un retard bien plus important que les autres, la politique de cohésion donne d'excellents résultats (c'est le cas de régions en Bulgarie, en Hongrie, en Pologne et en Roumanie).

Les députés ont noté que le rapport de la Commission propose une série de solutions positives pour soutenir la croissance économique, le développement durable et la création d'emplois dans ces régions. Ils ont considéré que l'UE toute entière, afin de promouvoir un développement général harmonieux, doit agir pour favoriser sa cohésion économique, sociale et territoriale et doit réduire les disparités entre les niveaux de développement des différentes régions et le retard des régions en retard de développement.

La Commission est appelée à :

- mieux définir les éventuelles catégories de régions en fonction des conditions économiques générales présentes sur leur territoire et en se fondant sur des périodes de référence ayant une cohésion avec les cycles de programmation des Fonds ESI ;
- créer des stratégies, programmes et actions sur-mesure avec les régions concernées.

Le rapport a insisté sur le fait que le chômage reste bien trop élevé, surtout chez les jeunes, et qu'il constitue l'un des problèmes les plus graves et les plus urgents auxquels sont confrontées les régions en retard de développement. Le rôle de l'éducation secondaire et supérieure menant à des emplois spécialisés doit être mis en valeur.

Les députés ont insisté pour que la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020 dans le domaine de l'éducation et de la formation ainsi que la future stratégie à long terme de l'UE continuent de prendre en compte les besoins spécifiques des régions en retard de développement. A cet égard, les députés ont appelé la Commission à examiner l'impact d'une **possible augmentation du taux de co-financement du FSE** pour la prochaine période de financement. Ils ont insisté sur les effets négatifs de la crise économique et financière, en particulier pour les régions à faible croissance, qui ont réduit les marges des politiques budgétaires, menant à des coupes dans les investissements publics.

Le rapport a insisté pour que la position arrêtée d'un commun accord sur le **Pacte de stabilité et de croissance** en matière de flexibilité des conditions cycliques, des réformes structurelles et des investissements publics en vue de la mise en œuvre de réformes structurelles majeures soit appliquée afin de réaliser les objectifs d'Europe 2020.

Les députés ont également insisté sur l'importance d'assurer un accès simplifié au **crédit** pour les PME, d'encourager de nouvelles formes d'entreprise et de promouvoir la croissance dans les régions en retard de développement. Ils ont également suggéré que la Commission examine la possibilité de proposer un soutien renforcé pour le **développement local mené par les acteurs locaux** (DLAL).

Le rapport a souligné l'importance de plusieurs points :

- le principe de partenariat et la **gouvernance multi niveaux**, qui doivent être renforcés sans préjudice du principe de subsidiarité ;
- l'implication de tous les niveaux de pouvoir et des acteurs concernés dans la création et la mise en œuvre de stratégies, de programmes spécifiques et d'actions visant ces régions pour créer une valeur ajoutée effective pour les citoyens européens.

Les députés sont d'avis que la Commission devrait envisager de **repenser le lien entre le Semestre européen et la politique de cohésion**. Un système d' incitations positives devrait être mis en place, avec la création de marges dans le nouveau cadre financier pluriannuel, qui pourrait servir d'enveloppe quand les États membres respectent les recommandations spécifiques par pays ainsi que d'autres exigences dans le cadre du Semestre Européen. Ils ont appelé à ce que :

- la politique de cohésion continue d'être une priorité pour l'Union et qu'elle soit soutenue par **d'ambitieux financements**, même face aux pressions budgétaires sur le budget européen;
- les synergies avec d'autres fonds européens soient améliorées et enfin qu'un soutien financier complémentaire soit rendu possible, via des instruments financiers, dans le cadre financier pluriannuel post-2020.

Régions en retard de développement dans l'UE

2017/2208(INI) - 13/03/2018 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 488 voix pour, 90 contre et 114 abstentions, une résolution sur les régions en retard de développement dans l'UE.

Selon un rapport de la Commission sur ce sujet, 47 régions dans 8 États membres sont en retard de développement. Ces régions se distinguent en deux types:

- **les régions à faible croissance**: les régions dont le PIB s'approche de la moyenne européenne mais qui n'enregistrent aucune croissance. C' est le cas de certaines régions d'Italie, d'Espagne, de Grèce et du Portugal;
- **les régions à faibles revenus**: les régions dont le PIB est encore plus faible, mais dont la croissance enregistre une tendance très positive. Dans ces régions, affligées d'un retard bien plus important que les autres, la politique de cohésion donne d'excellents résultats (c'est le cas de régions en Bulgarie, en Hongrie, en Pologne et en Roumanie).

Renforcer sa cohésion économique, sociale et territoriale: le Parlement a souligné que la politique de cohésion jouait un rôle fondamental dans la garantie et la promotion des investissements publics et privés dans toutes les régions de l'Union. C'est pourquoi l'UE devrait **mener des actions afin de promouvoir un développement harmonieux global** et de réduire l'écart entre les niveaux de développement des différentes régions, notamment des régions en retard de développement.

La Commission est appelée à:

- mieux définir les zones en retard de développement en fonction des conditions économiques et sociales globales et à mieux cibler le financement conformément aux cycles de programmation des Fonds européens structurels et d'investissement (Fonds ESI);
- élaborer des stratégies, des programmes et des mesures adaptés à chaque région concernée.

Lutter contre le chômage: le Parlement a insisté sur le fait que le chômage restait bien trop élevé, surtout chez les jeunes, et qu'il constituait l'un des problèmes les plus graves et les plus urgents auxquels sont confrontées les régions en retard de développement. Il a souligné le rôle crucial que jouent l'instruction secondaire et supérieure et la formation professionnelle dans la lutte contre le chômage et l'exode des jeunes.

Les députés ont insisté pour que la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020 dans le domaine de l'éducation et de la formation ainsi que la future stratégie à long terme de l'UE continuent de prendre en compte les besoins spécifiques des régions en retard de développement. A cet égard, les députés ont appelé la Commission à examiner l'impact d'une **possible augmentation du taux de co-financement du FSE** pour la prochaine période de financement.

Remédier à la faiblesse des investissements: le Parlement a insisté sur les effets négatifs de la crise économique et financière, en particulier pour les régions à faible croissance, qui ont réduit les marges des politiques budgétaires, menant à des coupes dans les investissements publics. Il a insisté pour que la position arrêtée d'un commun accord sur le **Pacte de stabilité et de croissance** en matière de flexibilité des conditions cycliques, des réformes structurelles et des investissements publics en vue de la mise en œuvre de réformes structurelles majeures soit appliquée afin de réaliser les objectifs d'Europe 2020.

Les députés ont également insisté sur l'importance d'assurer un accès simplifié au **crédit** pour les PME, d'encourager de nouvelles formes d'entreprise et de promouvoir la croissance dans les régions en retard de développement. Ils ont suggéré que la Commission examine la possibilité d'affecter une plus grande partie de l'aide au **développement local mené par les acteurs locaux**.

Améliorer la gouvernance: la résolution a souligné l'importance:

- de promouvoir la **qualité de l'administration** et des institutions dans les régions concernées au moyen de la diffusion d'exemples de bonnes pratiques;
- de renforcer le principe de partenariat et la **gouvernance multi niveaux**, sans préjudice du principe de subsidiarité;
- d'impliquer tous les niveaux de pouvoir et les acteurs concernés dans la création et la mise en œuvre de stratégies, de programmes spécifiques et d'actions visant ces régions pour créer une valeur ajoutée effective pour les citoyens européens.

Les députés sont d'avis que la Commission devrait envisager de **redéfinir le lien entre le Semestre européen et la politique de cohésion**. Un système d' incitations positives devrait être mis en place, avec la création de marges dans le nouveau cadre financier pluriannuel, qui pourrait servir d'enveloppe à distribuer quand les États membres respectent les recommandations spécifiques par pays ainsi que d'autres exigences dans le cadre du Semestre Européen. Ils ont appelé à ce que:

- la politique de cohésion continue d'être une priorité pour l'Union et qu'elle soit soutenue par **d'ambitieux financements**, même au regard des pressions sur le budget européen;
- les synergies avec d'autres fonds européens soient améliorées et qu'un soutien financier complémentaire soit rendu possible, via divers instruments financiers, dans le cadre financier pluriannuel post-2020.